



CERTIFICATION "INTERVENANT EN CAA"



professionnel ou
particulier



12 jours (84 heures)



première session
janvier 2023



distanciel et présentiel
(à Dijon pour 2023)



300 euros / jour



formation.isaac@gmail.com



www.isaac-fr.org

La Communication Alternative et Améliorée propose des moyens de communication (gestes, signes, symboles, synthèses vocales, logiciels...) aux personnes qui ne parlent pas ou qui sont en difficultés de communication, pour favoriser leur développement personnel et leur intégration, aussi bien sociale que professionnelle.

L'intervenant(e) en CAA définit le projet de communication individualisé de la personne et conçoit des stratégies de communication réceptives et expressives. Il, ou elle personnalise des outils, utilise des activités et met en œuvre des moyens adaptés pour communiquer et faire vivre le projet. En fonction des évaluations qu'il ou elle établit sur les outils et les moyens mis en œuvre, l'intervenant(e) fait évoluer le projet de communication pour l'ajuster aux capacités et aux besoins de la personne.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une approche générale de la CAA
- Analyser les besoins de la personne pour définir son projet de communication
- Concevoir des stratégies de communication réceptives et expressives
- Mettre en œuvre les moyens et les outils adaptés pour communiquer avec la personne
- Elaborer, personnaliser des outils de communication en CAA

METHODES PEDAGOGIQUES

Vous bénéficiez d'apports théoriques et conceptuels analysés à partir de situations exposées, d'études de situations, de cas et d'échanges de pratiques entre les participants.

Chaque formation répond au référentiel de la certification que vous visez et est dispensée par un formateurs ISAAC spécialiste du module abordé.

MODALITES D'EVALUATION

- Un questionnement à partir de votre production sur sa présentation et sur les arguments que vous avez développés.
- Une mise en situation sur une étude de cas.
- Une présentation orale d'une mise en œuvre de CAA à partir d'une situation vécue.
- Une évaluation sur une réalisation suite à un atelier de formation ou lors d'une situation professionnelle.

CERTIFICAT

Sous conditions de réussite, vous obtiendrez le certificat « Intervenant en Communication Alternative et Améliorée » garantissant une reconnaissance officielle des compétences et des connaissances en CAA.

FRANCE Compétences

Code(s) NSF : 123g : Sociologie et travail social ; Sociologie et santé

Formacode(s) : 50281 : Certificats de compétence

N° de fiche : RS5529

ISAAC FORMATION

Se former à la CAA avec ISAAC Formation, c'est bénéficier d'une expérience et d'un militantisme de plus de 40 années dans ce domaine, c'est rencontrer des formateurs qui se forment, s'informent, participent à des travaux de recherche, traduisent des méthodes étrangères, acquièrent des certifications pour les importer en France, qui connaissent l'éventail des supports existants du plus simple au plus technique, qui organisent des conférences.

En 2022, ISAAC formation propose une vingtaine de formations adaptées aux familles et aux professionnels de l'accompagnement, de la rééducation et du soin.

CERTIFICATION

"INTERVENANT EN CAA"

PROGRAMME

Les bases de la CAA

2 jours (14 heures) - en présentiel

Handicap complexe et compétences communicationnelles

1 jour (7 heures) - en présentiel

Les outils de CAA limites et préconisations

3h30 heures - en distanciel

L'environnement légal et réglementaire

3h30 heures - en distanciel

Les outils technologiques en CAA, tablettes et applications, que et comment choisir ?

1 jour (7 heures) - en présentiel

Personnaliser des outils technologiques de CAA

1 jour (7 heures) - en présentiel

Les troubles de la vision et CAA

3h30 heures - en distanciel

Présentation des différents outils d'évaluation

3h30 heures - en distanciel

Présentation des principales méthodes gestuelles

1 jour (7 heures) - en présentiel

Concevoir le projet individuel de communication de la personne

1 jour (7 heures) - en présentiel

Atelier d'écriture et de formalisation du projet de communication de la personne

1 jour (7 heures) - en présentiel

Conception d'outils individuels ou institutionnels en CAA : les principes

1 jour (7 heures) - en présentiel

Atelier de réalisation d'outils individuels ou institutionnels en CAA

1 jour (7 heures) - en présentiel